

CAM-PEAU...NEUVE

Depuis le début de l'année, ce petit coin de paradis est nettoyé, taillé, tondu, coupé, débroussaillé, en bref, enjolivé, par notre équipe d'employés municipaux, toujours aidée par quelques TIG et dirigée par Pascal ROBERT. Nous vous laissons juger du résultat et nous espérons que ces quelques photos vous donnerons l'envie d'y aller faire un tour, c'est à votre porte, c'est détente assurée et c'est **gratuit** ! Avant 18 heures bien entendu.



Photos : Noëlle LEMMENS

TRIBUNE DES ELUS DE LA LISTE D'OPPOSITION

Parlons-en !

Ca y'est ! L'opposition a enfin la parole sur ce journal –la loi a fini par avoir raison des divers refus apportés à notre demande.... L'objectif ici n'est, bien sûr, pas de s'opposer à tout, mais d'abord certains sujets sensibles dans un esprit de constructivité.

Il est en effet plus que temps de s'interroger sur la direction globale de notre commune. C'est pourquoi nous avons réclamé un débat d'ensemble pour les connaître.

Qu'en est-il en effet actuellement des travaux de la traversée du village ? Pourquoi envisager la construction d'une seconde salle polyvalente, en plein centre du village, alors que l'actuelle est suffisante (quand elle peut être utilisée) ? Avant

d'envisager la construction d'une nouvelle cantine, ne faudrait-il pas avoir une vision générale du besoin futur ? Et de nos moyens ? Notamment par rapport aux sujets de voirie ?

Au regard de la crise actuelle, ne faut-il pas engager une démarche d'ensemble au regard des plus anciens ? Des entreprises ? Du maintien des commerces ? Des besoins des familles ? Et, bien sûr, de nos moyens ?

Vous pouvez nous contacter via notre page Facebook « Troissereux, expérience et renouveau » par message privé. Et, le retour des beaux jours aidant, peut être aurons-nous l'occasion de nous retrouver bientôt au détour d'une promenade printanière (accompagnés bien évidemment de nos fidèles gestes barrières).

BIEN VIVRE A

TROISSEREUX

Le Mag.



Photos : Cédric DELAFRAYE



LE MOT DU MAIRE

Tressoriennes,
Tressoriens,

Beaucoup de choses se sont passées depuis décembre 2020. Les fêtes de fin d'années n'ont pas pu se dérouler avec la convivialité habituellement attendue en ces périodes de fêtes. La Covid, avec ces évolutions quasi hebdomadaires a entraîné de nombreux changements de protocoles à l'école qui ont pu fortement perturber la vie familiale des parents d'élèves. En effet, les effectifs importants de la cantine, avec ces nouveaux protocoles nous ont obligés, dans un premier temps à déborder sur le temps de la scolarité, et dans un second temps à ne limiter les repas chauds qu'aux enfants de maternelle (et quelques CP). Ce n'est pas tout.

Afin de reprendre en compte tous les

semi-pensionnaires prévus, nous allons devoir déplacer la restauration à la salle polyvalente. Il n'y aura plus qu'un seul service, mais la taille de la salle polyvalente nous autorisera la distanciation demandée.

D'autre part, il s'est dit beaucoup de chose à propos du presbytère, et je voudrais ici, apporter un éclaircissement. Le bâtiment est dans un état pitoyable; il ne tient que par des étais. Il est vrai que les premiers travaux ont fait apparaître un état que l'ancienne équipe municipale ne pouvait imaginer, et c'est aussi pourquoi rien n'a été fait depuis mars 2019. Nous sommes actuellement à la recherche d'une solution autorisée par l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour avancer sur ce sujet. Lors du dernier conseil municipal, nous avons débattu pendant près d'une heure. Certains voudraient garder ce bâtiment pour obtenir au final deux salles de 18 et 27 m², et d'autres, dont je fais partie, préféreraient une nouvelle construction éco-responsable avec une salle de

100m² minimum et des coûts d'entretien limités.

Par contre, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut garder l'enceinte et son porche en parfait état.

Ces deux propos peuvent, vous l'avez sûrement compris, se rejoindre éventuellement dans le fait que cette potentielle salle nouvelle pourrait fort bien devenir, à terme, la nouvelle cantine. J'espère que l'ABF nous aura suffisamment éclairé avant notre prochain Mag, et je pourrais alors vous présenter notre projet.

D'ici là, portez-vous bien.
Votre Maire : Christian DEMAY

PS: Je viens de recevoir le propos de l'opposition que nous faisons paraître dans ce Mag5. Sachez que contrairement à ce qui est dit dès le début de l'article, jamais, auparavant, l'opposition ne nous a fourni de texte à publier.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Les illuminations de Noël étaient présentes cette année, mais un peu timides. Occupés par des problèmes majeurs, et par une mise en place retardée du fait de la Covid 19, nous n'avons pas pu installer tout ce que nous aurions souhaité. Quelques cadres lumineux ont été montés rue de Calais, des guirlandes ont été posées sur la place de la mairie, quelques motifs décoratifs ont été posés sur les espaces verts et les guirlandes de l'église et de la chapelle d'Houssoy-le-Farcy ont été renouvelées. Vous avez été quelques uns à nous faire part de votre satisfaction alors même que leur pose était en cours.

Nous pensons déjà à l'année prochaine ! Certains résidents ont émis le souhait de participer.

Dès le démontage des illuminations, nous mettrons en place un groupe de bénévoles pour réfléchir à ce que nous voulons faire et préparer des décorations pour Noël 2021. Les candidatures sont à déposer en Mairie.

L'installation par une entreprise spécialisée de ces décorations coûterait plus de 10000 euros. Par conséquent, des solutions « locales » ont été préférées.



Photo : Bernard DOISE



Troissereux.fr



mairiedetroissereux

Restons en Contact

Tel. 03 44 79 02 89

mairie-de-troissereux2@wanadoo.fr

OPERATION TOITURES

Monsieur Philippe VOLBRECHT est intervenu gracieusement sur les toitures de la salle polyvalente et de la cantine scolaire pour replacer quelques éléments qui avaient bougé et produisait diverses fuites lors de fortes pluies.

Une intervention sur la toiture de la mairie lui a été commandée également.

Créée en 2001, l'entreprise VOLBRECHT est installée rue des Cardonnettes.



Photo : Pascal Robert



Photos : Pascal Robert

AVANT / APRES

La végétation avait pris le dessus, ce qui empêchait l'accès, des pêcheurs, et des promeneurs, à la rivière et à une partie de l'étang, au Campeau. L'équipe des employés communaux toujours aidée de TIG, a pu remédier à cet état de fait courant janvier et février. Depuis le chemin d'accès, le long du château, jusqu'à la petite île, accessible par les ponts, le Campeau a été élagué, débroussaillé, taillé, nettoyé, évacué, en bref, enjolivé.

Certains pêcheurs ont émis le souhait de reprendre une carte de pêche maintenant que les deux bras de rivière sont agréables. L'endroit devrait ravir à nouveau les visiteurs en quête de calme et de nature. D'autres photos en page 4.

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier

AVANCEMENT DOSSIER PRESBYTERE

Monsieur le Maire expose l'historique et la situation actuelle du presbytère. Il évoque également la nécessité de faire évoluer l'espace pour la cantine scolaire. Au vu de ces éléments, il est nécessaire d'impliquer l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin de connaître les possibilités d'évolution de l'espace « Presbytère ». Dès lors, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire avec la commission municipale des bâtiments d'agir en conséquence. Vote à la majorité 12 pour, 3 contre.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Après une période d'expérimentation d'une durée de 03 mois et au regard de sa fréquentation, il est proposé de pérenniser le marché hebdomadaire de plein air place publique de la Mairie afin de proposer une offre commerciale pérenne de proximité pour les habitants, mais également de renforcer l'animation du quartier et de favoriser le lien social. Dès lors, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la pérennisation de ce marché de plein air hebdomadaire place publique de la Mairie. Le conseil municipal approuve à la majorité : 12 pour, 3 contre.

DISSOLUTION DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (12 pour, 1 contre, 2 abstentions) :

- de dissoudre le CCAS ;
- d'exercer directement cette compétence;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

DÉCLASSEMENT DE DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un déclassé de documents est à réaliser à la bibliothèque Municipale.

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : Le Conseil Municipal autorise le déclassé de documents suivants, provenant de la Bibliothèque Municipale :

- documents en mauvais état,
- documents au contenu obsolète,
- documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- exemplaires multiples.

Article 2 : Ces documents sont cédés gratuitement à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Article 3 : L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal.

Article 4 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger les responsables de la Bibliothèque Municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régularisation de collections telle que celle-ci définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

PROJET ANTENNE 5G

Monsieur le Maire indique que la Société ITAS souhaite installer une antenne radio, notamment pour prendre en compte la gestion de la 5G. Après avoir envisagé cette installation sur une parcelle communale restant libre juste à côté de l'antenne existante, et suite au souhait de certains riverains, une étude sur un autre site est à envisager. Les membres du Conseil Municipal autorisent à la majorité (10 pour, 3 contre, 2 abstentions) Monsieur le Maire à traiter avec la Société ITAS pour trouver ou pas un lieu acceptable pour la population Tressorienne.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE 5G SUR TROISSEREUX



Comme indiqué dans le compte rendu du conseil municipal, l'installation d'une antenne 5G a été envisagée près de l'actuelle antenne 4G. Cet emplacement ne faisant pas l'unanimité des villageois, argumentant pour certains sur l'inesthétique de l'antenne et pour d'autres sur la potentielle dangerosité de la 5G.

L'argument esthétique a été pris en compte puisque

STATIONNEMENT (Article R417 du code de la route)

Nous rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons.

L'arrêt et le stationnement des véhicules sur les trottoirs (en dehors des zones clairement indiquées comme autorisées) est interdit. La commune vous rappelle que depuis juillet 2015, être garé sur un trottoir, même « proprement », même devant votre maison, est passible d'une amende de 135€ (35€ pour un 2 roues).

Trop souvent, à Troissereux, les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants sont obligés de prendre des risques en circulant sur la chaussée.

EPISODE NEIGEUX

Nous avons eu un peu de neige cette année. Les services de la commune s'y étaient préparés, et le nécessaire a été fait pour maintenir une circulation plus sûre dans les rues du village, avec notamment Geoffrey qui a tourné non stop toute la journée avec la lame arrimée au tracteur, afin de maintenir les voies praticables, de la gare à Houssoye, ceci a d'ailleurs été salué par de nombreux villageois, sur la page Facebook de la Mairie. Ses collègues se chargeant du salage, tôt le matin.

Nous rappelons également qu'il est de la responsabilité de chacun de déneiger sa portion de trottoir.

Photo : Cédric DELAFRAYE

ANIMATIONS DANS TROISSEREUX / COVID 19

La municipalité a été informée du report de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Troissereux, à une date qui sera étroitement liée à la fin du couvre feu.

Le CDFT, par la voie de son Président (reconduit automatiquement) Gilles ROPITAL, nous informe doré et déjà que la Brocante n'aura pas lieu cette année non plus. Toutes les autres manifestations sont d'ailleurs suspendues à la décision de la Présidente de l'Agglo du Beauvaisis, qui a pour l'instant interdit tout rassemblement festif jusqu'à fin mai.

LOTS DE BOIS



Quelques stères de bois sont à faire et récupérer à différents endroits de la commune. Vous pouvez passer en mairie avec votre demande écrite, ainsi qu'une attestation d'assurance « protection individuelle » et

« responsabilité civile ». Vous participerez ainsi à l'éventuel tirage au sort des lots attribués.



Photos : Pascal Robert

le Conseil Municipal a décidé de voir si un autre emplacement est envisageable.

Pour ce qui est de la potentielle dangerosité de la 5G, le débat et les études sont toujours en cours.

La 5G permettra d'absorber les actuels et les nouveaux besoins en data mobiles et accompagnera une révolution des usages dans les années à venir.

Un article intéressant ici : <https://blog.ariase.com/mobile/dossiers/5g-sante-danger>



LA FIBRE

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le déploiement de la fibre est, pour ainsi dire, terminé sur Troissereux. Les fournisseurs d'accès (ceux d'SFR en tête) ont déjà commencé à solliciter leurs clients, les autres fournisseurs suivront rapidement. Nous vous informons qu'une liste des intervenants est maintenue à jour en mairie, et qu'elle peut être consultée par tout le monde.

Méfiez-vous des contrevenants, et n'hésitez pas à demander les carte professionnelle et d'identité de vos démarcheurs.

